

# Commission de quartier 2.3

## Compte rendu

> Arènes – Fontaine-Lestang – Mermoz – Bagatelle – Faourette – Papus - Tabar  
- Bordelongue

**Le jeudi 20 juin 2019**  
à 18h30

> *Lieu : Centre Culturel Henri Desbals,*

> *Participation : 65 personnes*

> *Élu présent : Franck BIASOTTO, Maire de Quartier 2.3,  
François CHOLLET, Adjoint au Maire en charge de la Qualité de l'air*

> *Services municipaux présents : Mylène BRESSY et Michel ROQUES, Direction des jardins et Espaces Verts ; Eric GOSSET et Francis ESCALES, Direction de l'Urbanisme ; Laurent PEREZ Direction de environnement ; Sébastien SERAPHIN et Claire RAMON, Direction de l'Animation Socioculturelle ; Florence BENOIT, Contrat de Ville Ouest, Eva ALMUDEVER, Daba SIBY, Fatiha HIAOUI, Direction de l'Action Territoriale.*

> *Autres participants présents : Nicolas VIGIER et Olivier CHAPRON, Toulouse Métropole Habitat*

> *Documents supports : Diaporama de présentation des sujets*

**Franck BIASOTTO** salue l'assistance et remercie l'ensemble des participants et les services de leur présence. Il précise que la Commission de quartier est une réunion de restitution des principaux travaux et actions de la Municipalité et des partenaires. De plus, il rappelle son attachement à la participation des habitants aux projets du quartier et invite ceux qui le souhaitent à s'inscrire aux groupes de travail thématiques qu'il anime tout au long de l'année afin d'aborder les sujets de façon plus approfondie.

**Franck BIASOTTO** présente l'ordre du jour de la Commission, validé par les membres du Bureau de quartier 2.3 en séance du 16 avril. Toutefois, en préambule, une information est donnée par la représentante du CCNAAT sur les nuisances aériennes.

### **Information sur les nuisances aériennes – CCNAAT**

Afin d'honorer son engagement auprès de Chantal BEER-DEMANDER, présidente du Collectif Contre les Nuisances Aériennes de l'Agglomération Toulousaine (CCNAAT), **Franck BIASOTTO** a autorisé l'association, de manière tout à fait exceptionnelle et à l'encontre de la consigne générale, à prendre la parole lors des Commissions de quartiers 2.2 et 2.3 afin de faire une présentation succincte et sans débat, en l'absence des représentants de l'aéroport et de l'aviation civile. Il précise qu'une réunion publique inter-quartiers dédiée à cette thématique est en cours de préparation, en lien avec Mme COSTES-DANDURAND, adjointe au maire déléguée à la lutte contre les nuisances aériennes, qui permettra à chacun de pouvoir s'exprimer sur le sujet. [\[Note post-réunion : deux réunions publiques se sont tenues les 16 et 17 juillet 2019. Retrouvez les diaporamas et foire aux questions sur le site de la Ville\].](#)

*Chantal BEER DEMANDER, Présidente du CCNAAT, remercie Franck BIASOTTO, puis présente le diaporama préparé par le collectif, qui est disponible sur le site de l'association. Le CCNAAT conclut en indiquant que leur souhait aujourd'hui est que soit mis en place une période de couvre-feu des vols commerciaux de nuit, entre 22h et 6h du matin.*

**Franck BIASOTTO** accepte de prendre quelques questions.

*> Un participant demande quel est le seuil de dépassement à atteindre pour porter plainte ? Un autre se demande quelles sont les actions possibles de la collectivité sur un aéroport privatisé.*

**Le CCNAAT** indique qu'à partir du moment où le bruit est suffisamment fort pour réveiller une personne en pleine nuit, c'est que les seuils sont atteints. Concernant la privatisation, les habitants avaient défendu l'idée de ne pas privatiser. Aujourd'hui, un juge a dit que la vente était entachée de nullité. Le collectif va donc aller devant le Tribunal de commerce pour demander l'annulation de la vente pour revenir à une gestion publique avec un État qui tient parole. Le CCNAAT souhaite que la Ville les rejoigne dans cette action en justice, sachant que la Ville de Ramonville vient de le faire. **M. MARQUIE, ancien conseiller municipal**, complète en indiquant qu'en ce moment même, à l'Assemblée Nationale, des députés lancent une consultation nationale contre la vente de l'aéroport Roissy. Ce serait bien que la Ville de Toulouse appuie cette demande. **Régis GODEC, conseiller municipal**, confirme que la Ville peut agir au sens de la loi, car elle est actionnaire d'Aéroport Toulouse-Blagnac. Par ailleurs, les collectivités ont intérêt à agir car il en va de l'intérêt public.

*> Régis GODEC, conseiller municipal, remarque que le Plan d'Exposition au Bruit date de 2007, or le trafic a depuis largement augmenté. Les personnes impactées aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'à l'époque. Qu'en est-il des permis de construire instruits aujourd'hui sur le périmètre actuel, alors que ce même périmètre va probablement être modifié d'ici peu ?*

**Franck BIASOTTO** rappelle qu'il ne connaît pas le dossier. Il a été rappelé de nombreuses fois qu'un tel débat ne pouvait être lancé sans les principaux acteurs qui connaissent le dossier et peuvent échanger en toute connaissance. Malgré tout, le CCNAAT a tenu à faire cette présentation. Aussi, il ne peut absolument pas répondre à ces échanges au nom de la Ville. Lors de la présentation faite à la Commission de quartier 2.2, il a cru comprendre que la demande forte des habitants était liée aux vols de nuit. Concernant l'évolution du PEB, il ne croit pas, personnellement, qu'il faille continuer à repousser les limites à la constructibilité, quand on sait que déjà plus de 25 % du périmètre de la Ville sont sous le PEB, alors que dans le même temps, il faut continuer de construire plus de 3500 logements par an, comme il sera indiqué tout à l'heure. C'est un avis personnel.

**Le CCNAAT** confirme qu'ils demandent l'arrêt des vols commerciaux de 22h à 6h du matin.

**Franck BIASOTTO** remercie Chantal BEER-DEMANDER pour sa présentation et le respect de son temps de parole. Il rappelle que l'ensemble de ces éléments seront repris lors de la réunion publique dédiée.

---

**Franck BIASOTTO** revient à l'ordre du jour de la réunion.

## **1 - TOULOUSE + VERTE**

**A - Toulouse + Verte : Engagements de la Ville en faveur de la végétalisation** (Voir diaporama)

**Franck BIASOTTO** excuse l'absence de sa collègue Marie-Pierre CHAUMETTE. Il rappelle que Monsieur le Maire a souhaité placer l'année 2019 sous le signe de la végétalisation. Lors du Forum « Toulouse + verte » tenu du 5 au 7 avril derniers sur les allées Jules Guesdes, plus de 7000 toulousains ont pu découvrir ou redécouvrir le patrimoine végétal de la Ville, avec des tables-rondes, des conférences, des expositions... En s'appuyant sur les contributions recueillies et les échanges, la Ville s'est engagé sur un plan d'actions, détaillé dans le diaporama, qui comporte des engagements forts, dont notamment : la plantation de 100 000 arbres entre 2014 et 2030 (elle en a planté 18 000 depuis 2014), la signature d'une charte de la Nature en Ville, la montée en puissance de l'opération « Des fleurs sur mon mur » comme un véritable « permis de végétaliser » donné aux habitants, mais aussi des engagements sur la qualité de l'air et les îlots de chaleur urbaine, une végétalisation accrue des parcelles inscrite dans le PLUi-H...

**Franck BIASOTTO** rappelle donc les principes de participation à l'opération « Des Fleurs sur mon mur » et montre des exemples de réussite pris sur le secteur. La nouveauté 2019, pour l'embellissement des quartiers, permet aux habitants de fleurir une barrière de ville fixe le long du trottoir devant leur habitation ou commerce.

## B - PLUi-H approuvé (Voir diaporama)

**Franck BIASOTTO** donne la parole à Eric GOSSET du service Urbanisme.

**Eric GOSSET** précise en préambule que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Plan Local d'Habitat (PLUi-H), adopté le 11 avril dernier, remplace les 37 PLU des communes de la Métropole et va contribuer à préserver le cadre de vie des habitants et l'identité des quartiers tout en développant la nature en ville. En faveur de l'écologie et du développement durable, il est complété de 3 annexes innovantes : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), un cahier des OAP harmonisées (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et un POA (Programme d'orientations et d'actions) pour une production de logements maîtrisés. Ce Plan fait le lien avec le plan guide de la Ville de Toulouse, appelé « Projet urbain toulousain » qui fixe les grandes orientations de développement jusqu'en 2040. Il poursuit la présentation du diaporama, en évoquant des exemples précis pris sur le quartier 2.3 pour chaque axe du PLUi-H et pour chaque outil utilisé, tel que la protection du patrimoine bâti et les ensembles urbains en utilisant les « Éléments Bâti Protégés » (EBP : il y en a une vingtaine pour le quartier). L'outil EBC (Espace Boisé Classé) permet de demander des modifications sur les permis de construire déposés pour préserver des espaces verts. Mais, au-delà, il n'est pas besoin d'inscrire un arbre en EBC pour le protéger, car les services pointent arbre par arbre sur les parcelles publiques comme privées pour les inscrire en « EBC symbole » : il y a environ 106 « EBC symboles » dans le quartier et 4,3 hectares d'espaces verts. Le territoire du 2.3 est essentiellement en territoire A ACCOMPAGNER (les projets doivent s'intégrer au tissu urbain) et A RENOUVELER pour les quartiers inscrits dans le périmètre du renouvellement urbain. Le territoire métropolitain doit accueillir chaque année 7000 nouveaux logements, dont 3500 logements sur la seule Ville de Toulouse. L'exigence du PLUi-H est que 50 % de ces 3500 logements soient situés dans les opérations d'urbanisation, telles que les OAP et les ZAC. Au delà, dans le diffus, le PLUi-H encadre également la constructibilité sur le quartier en diminuant la surface de plancher autorisée sur une parcelle et en augmentant au contraire les espaces de pleine terre sur chaque projet.

> *Un riverain oppose les quartiers du centre-ville et ses projets imposants, et les petits quartiers périphériques où rien n'avance selon lui. Il s'interroge ainsi sur le devenir du jardin du Pech et sur la date de sa réfection.*

**Franck BIASOTTO** lui répond que ce jardin, situé aux Arènes, fait l'objet d'une étude pour sa rénovation suite au départ des familles qui y ont campé durant quelques mois. Il a fallu engager une procédure en justice pour obtenir l'évacuation, car ces familles ont des droits et ne peuvent être évacués sur simple constat. La décision de justice a ensuite été rendue exécutoire par décision du Préfet. Ce jardin est donc resté fermé au public depuis l'évacuation des familles car il en allait de la sécurité de tous, le jardin ayant été dévasté, avec des branches cassées, des bancs descellés, des débris de verre partout... Le Maire doit émettre un arbitrage dans les jours à venir pour statuer sur la clôture du parc permettant sa fermeture la nuit. Cependant, plutôt que d'opposer le quartier à celui du centre-ville, il rappelle que la zone des Arènes fait l'objet d'une grande concertation depuis plus de 15 mois maintenant, avec des réunions régulières sur des thématiques diverses. C'est dans le cadre de ce groupe de travail des Arènes que sera discuté l'avenir du jardin du Pech. Il invite donc le participant à s'y inscrire pour réfléchir avec eux.

> *Un riverain* signale que sur le PLUi-H, le parc de la cité Papus (TMH) n'apparaît pas en espaces verts classé, alors que c'est une demande des riverains et alors que sur la carte apparaissent tous les espaces verts des parcelles privées. Il demande également quel est l'outil de protection d'un micocoulier de 70 ans, par exemple, qui ne serait pas déjà inscrit comme EBC symbole.

**Eric GOSSET** lui répond que les inventaires des espaces verts privés sur le PLUi-H ne sont en effet pas encore exhaustifs. Il sera complété au grès des évolutions du PLUi-H, environ tous les deux ans. Il est ainsi indispensable que les riverains continuent de faire remonter leurs souhaits de classement pour ces futures révisions. Cependant, le commissaire-enquêteur souhaitait de son côté déclasser tous les EBC non demandés par leurs propriétaires, ce qu'a tenté de limiter la commune. On voit bien là le souhait important de la collectivité de valoriser tous les espaces verts, y compris ceux des espaces privés. Pour répondre à une autre question, il confirme que le Parc de Fontaine-Lestang est un « espace vert protégé » inscrit au PLUi-H, suivant l'ancien classement du PLU, les prescriptions étant globalement les mêmes que celles d'un « EBC ».

**Franck BIASOTTO** remercie Eric GOSSET pour sa présentation qui est applaudie par l'assemblée.

### **C - Concertation sur la «Qualité de l'air» (Voir diaporama)**

**Franck BIASOTTO** remercie François CHOLLET, maire-adjoint en charge de la qualité de l'air, pour sa présence et l'invite, avec Laurent PEREZ, de la direction de l'Environnement, à présenter ce sujet.

**François CHOLLET** rappelle que la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Chaque année en France, 67 000 décès prématurés sont constatés à cause de la pollution de l'air. Ainsi, le Plan Climat Énergie Air Territorial (PCEAT), adopté en juin 2018 par le conseil métropolitain, préconise un grand nombre d'actions notamment pour la qualité de l'air, dont le lancement d'une réflexion pour la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE). Monsieur le Maire a en effet pris l'engagement auprès de l'État de mettre en place une ZFE avant la fin de l'année 2020.

**Laurent PEREZ** précise qu'il s'agit d'un périmètre urbain au sein duquel les véhicules les plus polluants ne pourront plus accéder, suivant les vignettes crit'air apposées sur les pare-brises indiquant le pouvoir polluant du véhicule. C'est un outil important pour parler de la qualité de l'air. Il ne s'agit pas de traiter les «pics de pollution» dont on entend fréquemment parler, quelques jours quelques fois par an, mais bien de la pollution permanente liée aux moteurs thermiques (oxyde d'azote et particules fines). La Ville de Toulouse est plus particulièrement touchée par la pollution aux particules fines, quand une ville comme Grenoble l'est plus par l'oxyde d'azote. L'organisme ATMO Occitanie est en charge de mesurer la qualité de l'air sur la métropole. L'objectif est de modéliser différents scénarii de zones à faibles émissions pour avoir une efficacité réelle sur la qualité de l'air. La concertation citoyenne «*Qualité de l'air : on s'exprime!*», est toujours en cours du 21 mars au 30 juin 2019. Il s'en suivra une phase d'ajustement et une prise de décision du modèle aux alentours de mai 2020, puis une concertation réglementaire, pour une possible mise en place fin 2020. Les ZFE participent au report modal et à l'accélération du renouvellement du parc automobile. L'autre outil pour

améliorer la qualité de l'air, c'est la mise en place d'un Plan de Déplacement Urbain ambitieux ; c'est ce qu'a fait la Métropole.

*> Un participant demande quel serait le périmètre de la ZFE à Toulouse ?*

**François CHOLLET** indique que pour lors, le sujet n'en est qu'aux balbutiements. ATMO Occitanie réalise en ce moment même les études techniques qui permettront de proposer différents périmètres acceptables. Mais, globalement, il pourrait y avoir deux scénarii : soit il s'agit du périmètre du centre-ville jusqu'aux boulevards, soit jusqu'à la rocade.

*> M. MARQUIE exprime son incompréhension : si la carte montre les zones de pollution les plus importantes, cela paraît assez logique de dire qu'il faut que la ZFE s'applique sur ces zones. Quant à la pollution de l'aéroport, il remarque assez ironiquement que la pollution semble s'arrêter aux pistes d'envol. Chantal BEER-DEMANDER reprend ce constat qui paraît absurde : comment un A380 consommant 3500 litres de kérozen pourrait ne pas être polluant au-delà des pistes ?!*

**François CHOLLET** rappelle, comme il vient de le dire sur le 1<sup>er</sup> sujet, que la rocade fait bien partie de l'étude et des hypothèses. Cependant, il paraît totalement déraisonnable d'envisager sa fermeture complète, du fait de sa fonction essentielle de transit. L'objectif des études est de déterminer le périmètre optimal, celui qui aura un bénéfice sanitaire évident, tout en permettant une application la plus réaliste possible. Concernant la pollution des avions, loin de lui l'idée de dire qu'un avion ne pollue pas. Ce sont les données d'ATMO qui montrent scientifiquement que la pollution AU SOL, celle des oxydes d'azote, est à plus de 90 % produite par les véhicules thermiques, et que donc la pollution des avions au sol est minime. Ce sont les spécialistes de la question qui disent que ce sont les véhicules terrestres à moteurs thermiques qui sont majoritairement responsables de la pollution au sol, pas la Ville.

*> Des participants échangent sur la place de la voiture, certains étant favorables à l'idée d'interdire les voitures en ville, d'autres demandant le déclassement d'une partie de la rocade en boulevard urbain.*

**François CHOLLET** indique que la municipalité défend l'idée de la diversion du trafic de transit par une seconde rocade, ce trafic de transit étant une réelle problématique de la circulation des véhicules à moteurs thermiques dans la Ville de Toulouse. Elle défend aussi l'idée que le développement des transports en commun à l'intérieur de la rocade paraît aujourd'hui suffisant pour permettre en effet d'interdire le trafic de transit à l'intérieur. Concernant le sujet du boulevard urbain, il s'agit plutôt d'un sujet de vitesse de circulation, et non d'une limitation de la circulation. Cependant, vu le niveau de transit de la rocade aujourd'hui, il n'est pas possible de la déclasser. Ce qui montre bien l'intérêt d'une seconde rocade.

*> Un participant demande ce qu'il en est du Plan Vélo ?*

**François CHOLLET** indique que pour la première fois, les différentes collectivités établissent en ce moment même toutes ensemble un schéma directeur départemental vélo, piloté par Tisséo, qui sera rendu public prochainement. L'élan pour le développement du vélo existe donc bien. Il y aura une réponse financière, avec 25 millions d'euros par an, tous les ans, débloqués par la Métropole de Toulouse, et un effort particulier mis sur les interruptions de



liaisons cyclables sur la métropole. L'idée est aussi de créer un réseau cyclable rapide.

*> Régis GODEC, conseiller municipal, se réjouit que ces sujets soient évoqués avec les habitants, même s'il regrette qu'il faille attendre une condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour commencer la réflexion et l'action. Il s'inquiète sur la création d'une seconde rocade, qui ne répondrait pas selon lui aux objectifs : comment penser réduire la pollution des moteurs thermiques en créant une nouvelle rocade ? Par ailleurs, des études semblent montrer que le report du trafic sur la 2nd rocade aux heures de pointe ne serait que de 2 % des véhicules, d'où la question également de sa réelle utilité. Une autre question est celle de la temporalité des réflexions sur la ZFE. Pourquoi attendre 2020 pour rendre publiques les études et commencer les discussions avec les toulousains ?*

François CHOLLET rejoint le constat que la temporalité est courte, mais cela montre que l'élan est là et bien là. Les études sur les ZFE existantes en France et en Europe montrent qu'une des limites importantes de telles zones était les outils de contrôle. Pour rendre ces outils performants, il fallait que la loi change : c'est ce que va faire la loi d'Orientations sur les Mobilités (LOM), votée prochainement, qui permettra de changer cela en autorisant la lecture automatique des plaques d'immatriculation, soit un dispositif homogène sur tout le territoire français. La date de mise en œuvre en fin 2020 prend également en compte la période d'études au 2nd semestre 2019 et la période de 3 mois de janvier à mars 2020 couvrant la réserve pré-électorale, pour ne pas en faire un enjeu électoral. Par ailleurs, il faut avancer de manière mesurée, avec chaque acteur, les commerçants, les habitants, les professionnels..., pour rendre la mesure la plus acceptable et réaliste possible. En effet, ce n'est pas anodin d'interdire la circulation de certains véhicules dans certaines zones. Il faut donc aussi réfléchir aux moyens d'accompagner les personnes. Ce temps semble donc à la fois court pour mener toutes ces discussions, et long, mais il sera tout juste suffisant pour bien faire. L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu sanitaire lorsque l'on sait que la métropole accueille 1000 véhicules de plus chaque mois.

*> Des participants abordent l'idée de mesures d'accompagnement efficaces selon eux : la gratuité des transports en commun, mais aussi des liaisons de transports en commun transversales et reliant les pôles d'attractivité de la métropole, telles que la liaison des habitations à Airbus. Un participant regrette que la 3<sup>e</sup> ligne de métro ne couvre pas les zones les plus polluées.*

François CHOLLET indique que la 3<sup>e</sup> ligne de métro va permettre d'absorber les 2/3 des trafics pendulaires, ce qui constitue un véritable report modal avec une grande capacité. Cette ligne de métro est un réel progrès. Concernant la gratuité, il y a déjà eu de nombreux débats avec les habitants et ils se sont conclus par un refus. La gratuité en effet n'existe pas. Les services ont un coût, et si ce n'est pas l'utilisateur qui le paie, c'est l'ensemble des habitants via l'impôt. La participation demandée à chacun est minime et, philosophiquement, elle est importante. Par ailleurs, la gratuité ne résoudrait rien au report modal.

Franck BIASOTTO remercie François CHOLLET et Laurent PEREZ.

## 2 – CADRE DE VIE

### A - Sécurité :

- Implantation de nouvelles caméras de vidéo-protection : 3 caméras vont prochainement être implantées route de Seysses dans le quartier de **Bordelongue**. Une caméra à la sortie du quartier **Tabar** est également prévue si l'installation technique le permet. Enfin, 2 caméras de chaque côté du passage piéton du Boulevard Kœnigs aux **Arènes** sont en cours d'installation.

- Fresque dans le souterrain piéton du boulevard Kœnigs (Arènes) : Présentation en images. Une équipe projet pilotée par l'ASSQOT, avec le Conseil citoyen, le comité de quartier, l'ASCA, TISSEO, le lycée des Arènes, avec le soutien de la Ville et de la Préfecture. Une fresque réalisée techniquement avec l'aide du collectif Le Mouvement Graphique, par des jeunes du quartier, des habitants et des agents TISSEO, encadrés par des animateurs de l'ASSQOT et du club de prévention. Cette fresque a été réalisée en plusieurs ateliers, les mercredis après-midi du 22 mai à fin juin 2019. Une remise des diplômes aux jeunes artistes et participants, suivie d'un petit pot convivial « inauguratif », est prévue **le 1er juillet 2019 à 17h** sur site.

*> Des participants demandent où vont être précisément implantés les caméras et s'il y en a à divers autres endroits du quartier, tels que l'école Ronsard ou la rue Jules Amilhau. Une participante s'étonne de la concentration de caméras sur certaines zones du quartier.*

**Franck BIASOTTO** précise à nouveau les implantations. Concernant une possible implantation devant l'école Ronsard, il n'est pas au courant de problèmes de sécurité ; ce sujet n'est pas mentionné en Conseil d'école. Par ailleurs, la Police Nationale lui a indiqué qu'une caméra sur ce site n'était pas justifiée. D'autres sites plus sensibles ont légitimement été privilégiés. Il confirme par ailleurs la présence d'une caméra dans la rue Jules Amilhau. De plus, sur la résidence TMH Jules Amilhau, des caméras discrètes sont également implantées mais elles appartiennent au bailleur. Enfin, il rappelle que les besoins en vidéoprotection ne sont pas les mêmes d'un quartier à l'autre. Mais rien n'est figé. Le marché d'achat des caméras est arrivé à son terme avec plus de 350 caméras implantées, cependant il est toujours possible de déplacer une caméra placée dans un secteur qui ne le justifie pas ou plus pour un autre.

### B - Point info Travaux :

- Place du Partage : Les travaux sont en cours de finition. Les jeux ont été implantés au mois de juin. Il manque une partie du sol souple sur l'aire des petits et un espace convivialité devant la salle associative à rénover.

- Parc Calvados : En travaux depuis septembre 2018, le Parc Calvados et la seconde tranche des Jardins partagés Coccinelles de Bagatelle, sont aujourd'hui achevés. Les jardins partagés passent de 440 m<sup>2</sup> à 1785 m<sup>2</sup>, avec un total de 50 parcelles individuelles et 4 parcelles associatives (Secours catholique, Un chez soi, École élémentaire Georges Hyon, et le Clae). Les travaux ont permis la création d'une nouvelle aire de jeux. Le Petit Bois de Bagatelle, le parc Calvados, ses abords et les jardins partagés Coccinelles seront également inaugurés le **samedi 22 juin 2019** à 14h30.

- Espace vert à côté du Centre culturel : Du mobilier a été implanté (tables de jeux, chaises



et bancs...). Les massifs végétaux vont être retravaillés pour créer un espace de convivialité et de détente aux abords du Centre Culturel Henri Desbals et de la place du marché.

- Place Geneviève Anthonioz-de-Gaulle : ces travaux permettent la création d'une place piétonne généreuse à l'angle du bureau de Tabac, de la boulangerie et de la boucherie avec l'élargissement de la promenade piétonne devant les commerces ; la création d'un plateau traversant sur la rue Henri Desbals en même temps que la réorganisation des aires de stationnement pour reconstituer sur le parvis de l'Église une partie des places supprimées sur l'espace central ; la valorisation du passage piéton menant vers le quartier de La Faourette, ainsi que des plantations d'arbres. En terme de planning, l'aménagement du parking du côté de l'église est terminé. La fin des travaux de la rue Henri Desbals et de la moitié de la place Geneviève Anthonioz-de-Gaulle est prévu pour fin juin. S'en suivra la suite de l'aménagement de la rue Henri Desbals et l'autre moitié de la place jusqu'à fin juillet 2019. La dernière phase avec la pose du mobilier, de la signalétique et la plantation d'arbres est prévue de fin juillet à novembre 2019. Des recherches actives sont en cours pour l'installation d'un commerce de proximité à la place du Leader price.

- Impasse Bachaga Boualam : Des hypothèses d'aménagement sont à l'étude, qui seront présentées aux habitants lorsqu'elles seront affinées. En aucune manière, la voie ne sera ouverte pour accéder vers la rocade comme il a pu être dit.

- Calendrier des travaux de l'OAP des Arènes : Les détails ont été présentés par le promoteur Nexity en réunion publique d'information le 19 avril 2019. Pour rappel, le démarrage des travaux a eu lieu en novembre 2018, les premières livraisons interviendront au 2<sup>e</sup> semestres 2020.

> *Une riveraine remarque la suppression des jeux dans le jardin Vestrepain.*

**Mylène BRESSY**, direction des espaces verts, précise qu'il y avait un problème important de sécurité qui a justifié le démontage en urgence d'une structure de jeux, avant même que les services aient pu travailler à une solution de rénovation de l'aire. Désormais, un projet de rénovation est en cours d'étude et si les financements sont trouvés, le projet devrait être réalisable fin 2019 ou courant 2020.

> *Concernant les aménagements de voirie, un participant demande si des arbres vont être abattus dans le cadre de l'aménagement de l'impasse Bachaga Boualam. Un autre souhaite évoquer la rue du Docteur Jean Bernardbeig. Et une riveraine signale la dangerosité du carrefour de la rue Jean Mermoz et la rue Jules Amilhau.*

**Franck BIASOTTO** indique qu'il n'y aura pas d'arbres abattus dans le cadre des projets d'aménagement, sauf si l'arbre est malade.. Une **réunion publique se tiendra le 2 juillet** prochain pour évoquer l'aménagement de la rue du docteur Bernardbeig et il invite donc la personne à y participer. Enfin, le carrefour dangereux de la rue Jean Mermoz sera mis à l'étude pour faire l'objet de travaux de sécurisation si nécessaire.

**C – Animations :**

**Franck BIASOTTO** donne la parole à **Sébastien SÉRAPHIN**, direction de l'animation socio-culturelle, qui présente les sujets des animations du quartier 2.3.

#### - Fête de quartier et Forum Jeunesse :

Du 14 au 22 juin, grande fête de quartier : des concerts, du cirque, des expositions, des spectacles... seront organisés partout dans les quartiers du 2.3. Une date particulière est à retenir : celle du **22 juin**, avec des animations tout au long de la journée, dont l'inauguration du Petit Bois de Bagatelle, du Parc Calvados et ses abords, et des jardins partagés Les Coccinelles de Bagatelle en présence de Monsieur Le Maire, mais aussi le Forum Jeunesse qui se tient au gymnase de La Faourette, des concerts au petit bois de Bagatelle et au Parc de la Gironde. D'autres animations sont également programmées tout au long de cet été, avec notamment 3 temps forts : le 11 juillet, une soirée dédiée à l'astronomie, avec des lunettes télescopiques mises à disposition de tous pour admirer la lune et les étoiles ; les 23 et 30 juillet des séances de cinéma de plein air ; et bien sûr les animations dédiées au Tour de France.

#### - Tour de France – Départ du 18 juillet 2019

L'association MediaPitchoune organise des animations liées à la venue du Tour de France dès le mois de juin sur tout le quartier de Bagatelle. Une réunion publique dédiée aux quartiers 2.1/2.2/2.3 s'est tenu le **mardi 11 juin 2019** à 18h30 au centre culturel Henri Desbals, pour donner toutes les informations pratiques et le détail des festivités prévues notamment sur le quartier 2.3. Le 17 juillet au soir, ce sera une soirée conviviale et festive à Bagatelle, co-organisée par Médiapitchoun et la Ville, avec un grand repas partagé sur le parvis de la Maison de quartier de Bagatelle, en présence des organisateurs du Tour et de Monsieur le Maire. Le 18 juillet, le Centre culturel Henri Desbals propose un petit-déjeuner festif dès 9h pour profiter du passage de la caravane et qui se continuera jusqu'au passage des cyclistes par des animations et notamment une activité « bibliothèque vivante ».

**Franck BIASOTTO** remercie Sébastien SERAPHIN pour tous ses efforts en terme d'animation du quartier. Il est également très heureux que le «Tour aux pieds des Tours» puisse avoir lieu à Bagatelle.

#### **D - Présentation du Budget participatif**

[En raison du manque de temps, ce sujet n'a pas pu être présenté lors de la Commission de quartier. Retrouvez les informations sur le diaporama et sur le site de la Ville.](#)

Le Budget participatif vient compléter le dispositif des démarches de participation citoyenne engagées par la Mairie. Il permet à tous les Toulousains de proposer des idées de projets, puis de participer au vote qui désignera les projets qui seront réalisés par la collectivité. Pour cette première édition, ce nouvel outil de participation citoyenne s'inscrit dans le périmètre du Contrat de Ville dont l'objectif est de réduire les inégalités entre les territoires. Ainsi, les 16 quartiers prioritaires de la Ville de Toulouse, dont le périmètre est élargi de 300 mètres autour de chaque quartier pour prendre en compte les usages de ses habitants, bénéficieront de 850 000 € d'investissement pour la réalisation de projets proposés et choisis par les Toulousains. Il était possible de faire des propositions de projet jusqu'au lundi 30 avril 2019 sur la plateforme [jeparticipe.toulouse.fr](http://jeparticipe.toulouse.fr) ou dans les urnes installées dans les mairies et maisons de la citoyenneté. Dans un second temps, et après une phase de pré-analyse sur la recevabilité des propositions, les membres des bureaux et des conseils citoyens concernés, les porteurs de projets, les élus et les services se sont réunis **le 4 juin lors d'un temps de travail appelé «L'Agora des idées»**, qui a permis de choisir une trentaine de projets, qui seront

affinés et estimés pendant l'été. Puis, à partir du **11 septembre**, le vote final sur le choix de ces 30 projets se fera, à nouveau via la plateforme de participation citoyenne et via les urnes. Toutes les informations complémentaires sur la mise en œuvre du Budget participatif sont sur le site [jeparticipe.toulouse.fr](http://jeparticipe.toulouse.fr) ou dans de nombreux équipements de proximité. La réalisation de ces projets se fera en 2020 et 2021.

### **3 – URBANISME**

#### **A - Projet urbain de Bordelongue (TMH) :**

**Franck BIASOTTO** invite Nicolas VIGIER, chef de projet à Toulouse Métropole Habitat, à la présentation du projet.

**Nicolas VIGIER** précise que Franck BIASOTTO, maire de quartier et Président de TMH, a tenu à ce que soient présentés au public les grands principes d'aménagement futurs des résidences TMH de Bordelongue. En effet, le 18 avril dernier, un diagnostic en marchant a été réalisé en présence des habitants des résidences TMH et le 30 avril, une réunion de concertation s'est également tenue en présence des locataires de la résidence Enzo Godeas et de celle d'Alain FARIN, délégué Police Population, afin de présenter ces mêmes principes d'aménagement et de récolter leurs remarques et demandes. La convention qui sera signée avec l'État en septembre prévoit ainsi notamment : le lancement de la réhabilitation de 72 logements sur la résidence Enzo Godeas dès 2019, et la destruction de 36 autres à l'horizon 2022. La destruction ne peut intervenir qu'en 2022 car, entre-temps, il est nécessaire de construire de nouveaux logements qui permettront le relogement. Ainsi, dès cette année également, commenceront les travaux de construction de 80 logements neufs sur le terrain vague Oppidea de la rue Courtois de Viçose. Les travaux dureront 12 à 15 mois. Par ailleurs, début 2020, les deux « tours de Bordelongue » vont également faire l'objet de travaux de rénovation, plus légers que ceux de la résidence Enzo Godeas. Ils consistent en une rénovation des pieds des tours, notamment la délimitation des espaces privé/public, un ravalement des façades, la réduction des espaces communs, et l'isolation des escaliers. Enfin, lorsque les 80 logements neufs seront construits et les 36 délabrés détruits, avec la destruction des 4 cages d'escaliers au milieu, la rue Courtois de Viçose pourra être continuée droite jusqu'à la route de Seysses sans virage.

*> Un participant demande ce qui est fait en terme de local à vélos et de pistes cyclables.*

**Nicolas VIGIER** précise que le PLUi-H impose à tout nouveau projet collectif de comprendre un local vélo dont la contenance est fonction du nombre de m<sup>2</sup> du projet. Ainsi, dans la nouvelle résidence de 80 logements, il y aura plusieurs petits locaux vélos, qui fonctionnent mieux qu'un seul grand. Quant aux voies, il souligne que le projet est encore très loin de rentrer dans ce détail.

**Franck BIASOTTO** complète en rappelant que tout nouveau projet de voirie doit nécessairement respecter les réglementations en vigueur, qui imposent notamment le traitement du cheminement des cycles.

*> Claudie FONTES, ancienne conseillère municipale, remarque que le projet a déjà l'air bien arrêté et s'étonne de n'en entendre parler que maintenant. Il lui semble que cela démontre un*

*problème de démocratie. Par ailleurs, elle fait part de l'inquiétude certaine des riverains habitant rue de la Vendée, juste en face du débouché potentiel de la rue Courtois de Viçose sur la route de Seysses. Enfin, elle remarque que les nouvelles constructions se feront sur ce qui était jusqu'à présent un espace végétalisé, alors que le quartier est un des plus pollués de la Ville.*

**Franck BIASOTTO** s'étonne de ces propos polémiques alors que Mme FONTES a elle-même été aux affaires et n'a pas pris les décisions qu'elle semble demander aujourd'hui. (Mme FONTES quitte la salle) Il rappelle que tous les habitants des résidences concernées ont été concertés par TMH. Il remarque que certaines personnalités ici semblent penser que leurs avis sont plus importants que ceux des principaux intéressés, qui vivent dans ces résidences. Cela ressemble à de la manipulation, se servant des locataires TMH à Papus comme à Bordelongue, pour soulever d'autres causes au mépris de l'intérêt direct de ces résidents. TMH a lancé un schéma d'investissement de 700 millions d'euros, jamais atteint jusqu'à présent, avec des rénovations, des réhabilitations, des résidentialisations... De plus, il rappelle les propos introductifs de Nicolas VIGIER : ce sont des principes d'aménagement. Donc non, le projet n'est pas ficelé. Ce projet comprend de la rénovation de l'existant et du neuf, afin également de répondre à une véritable demande des habitants. En effet, il n'y a pas de possibilité de mutation pour les personnes qui veulent évoluer de logements tout en restant dans leur quartier, il n'y a pas de parcours résidentiel. Ainsi, lorsqu'une personne âgée a vécu 40 ans dans un logement et demande à accéder à un logement accessible PMR, ce n'est pas possible actuellement sur tout le quartier 2.3. Il faut donc construire du neuf avec des logements au dernier cri en terme d'aménagement interne et d'isolation.

*(applaudissements – Une participante remercie Franck BIASOTTO pour son action dans le quartier)*

*> Une participante, habitante des Tours de Seysses juste en face, se dit ravie d'apprendre ce projet. Cependant, elle note que pour la destruction de 36 logements, on en reconstruit 80.*

**Franck BIASOTTO** précise que ce schéma ne concerne que Bordelongue. Ainsi, à Tabar par exemple, le projet de renouvellement urbain prévoit plus de démolitions. Il faut donc regarder ce qui se fait sur tout le quartier. D'ailleurs, il souhaite réaffirmer qu'il ne reviendra plus sur les décisions prises pour le projet Papus après de longues années de concertation.

*> Un participant demande des précisions sur le projet de rénovation des Tours de Bordelongue.*

**Nicolas VIGIER** indique que la concertation locative n'est pas tout à fait finie pour ce projet, mais plus précisément ce seront des travaux de rénovation thermique et phonique (aides Silencio), de la plomberie, le chauffage, le ravalement de la façade et le traitement des parties commune. Ces travaux se dérouleront entre 2020 et 2021.

*> Un habitant de la rue de la Vendée indique qu'on lui a dit qu'on allait détruire sa maison.*

**Franck BIASOTTO** remarque que cela rejoint ce dont il parlait tout à l'heure, la manipulation de certains pour faire avancer leurs idées. En réalité, il faut rappeler que le Bafapabor est le premier quartier prioritaire de la ville (QPV) de France en terme d'ambition territoriale, comprenant des quartiers enclavés (Tabar), des quartiers très vieillissants qui n'ont pas bougé depuis 50 ans (Papus)... Il n'est pas possible de continuer à mettre des pansements. Aussi, il

faut forcément détruire. La Ville a été entendu par l'État et a obtenu 1,3 milliards d'euros sur 10 ans pour les QPV de Toulouse et les copropriétés privées en difficulté. Concernant plus précisément cette maison, elle se situe en effet sur un schéma du projet de Tabar qui prévoyait potentiellement une sortie sur la rue de la Vendée pour désenclaver le quartier. Cependant, il affirme que s'il avait voulu détruire cette maison, il serait avant toute chose aller rencontrer les propriétaires pour en parler. Les techniciens font des hypothèses, et les élus tranchent. Cette hypothèse n'a pas été retenue. A son sens, il faut d'abord désenclaver Tabar par la route de Seysses, et cette hypothèse est inscrite dans la programmation 2020-2026.

*> Le comité de quartier Papyrus tient à indiquer qu'ils n'ont pas les mêmes informations de la part des habitants de Papyrus, qui leur font remonter leur mécontentement sur le projet présenté par TMH et sur leur souhait d'avoir du stationnement gratuit et le maintien de tous les espaces verts du parc de Papyrus.*

**Franck BIASOTTO** s'étonne encore de ces remontées qu'il n'a pas. Tous les points durs du dossier ont été repris pour satisfaire au mieux les demandes à la fois des résidents et du comité de quartier : conserver la ferme, qui n'a pourtant aucun intérêt architectural, raser le centre commercial tout en maintenant une centralité commerciale, conserver l'équipement public au centre du projet Papyrus... Tout cela a été accordé pour répondre aux souhaits des habitants et du comité de quartier. Ainsi, les demandes concernant le stationnement et les espaces verts ont également été entendues. En revanche, sur d'autres sujets, il n'y a pas de négociation possible, ce sont les réglementations qui décident. Quand il est indiqué sur des tracts que TMH donne ses terrains à un maraîcher privé... c'est de la manipulation. Lorsqu'il y a des injonctions contradictoires, comme là en terme de stationnements et d'espaces verts, l'élu doit trancher dans le sens de l'intérêt général. La concertation a eu lieu et il n'y aura plus de modification du projet validé.

#### **B - Avancement du projet de résidentialisation de la Résidence Dauriac (TMH) :**

**Franck BIASOTTO** annonce la sécurisation de la résidence DAURIAC, située à La Faourette, par sa résidentialisation.

**Olivier CHAPRON** précise que pour ne pas croiser les flux des résidents des quatre bâtiments, des entrées indépendantes seront réalisées avec des codes d'accès différents. Les accès seront également retravaillés, pour ne plus être en demi-étage et donc être accessibles aux personnes à mobilité réduite avec l'implantation de rampes d'accès. Les espaces vides ainsi créés seront dédiés notamment à des locaux vélos et poussettes. L'éclairage extérieur sera repensé avec un dispositif solaire. Une sente piétonne sera créée pour rejoindre la place Anthonioz de Gaulle au Parc de la Faourette, avec des végétaux spécialement choisis en lien avec la police nationale, afin que les aspects de sécurité soient parfaitement pris en compte. La végétalisation aura aussi une part importante dans ce projet. Le planning prévisionnel prévoit de commencer les travaux à la fin de l'année 2019.

*> Les participants demandent ce qui est prévu en terme de parkings et de traitement des ordures ménagères, certains indiquant que les habitants ne respectent pas le tri sélectif.*

**Franck BIASOTTO** rappelle que les parkings existent déjà sur cette résidence, mais qu'ils étaient fortement limités par les véhicules ventouses et la mécanique sauvage. Avec la

résidentialisation, ce problème sera en grande partie résolu et permettra aux résidents de retrouver tous les stationnements existants. Concernant les ordures ménagères, il indique que son souhait est la mise en place de conteneurs enterrés sur la rue Jules Amilhau, car il ne veut plus de locaux dans les rez-de-chaussée des immeubles, qui créent des nuisances importantes. Cependant, cette solution n'est pas forcément celle préconisée par Toulouse Métropole pour des raisons de circulation contrainte dans la rue Jules Amilhau (la relève des conteneurs induirait un blocage de la rue pendant de longues minutes), mais aussi à cause d'échec de cette solution dans d'autres quartiers comme à Bellefontaine. Pour ce qui est du tri sélectif, il y a des outils existants pour faire de la pédagogie auprès des populations récalcitrantes, tels que les ambassadeurs du tri, les messages pédagogiques dans les halls d'immeubles et sur les conteneurs, les journées pédagogiques...

*> Une riveraine demande pourquoi les marquises devant les entrées des 4 bâtiments ont été démolies.*

**Franck BIASOTTO** informe qu'il s'agit d'une mesure de sécurité demandée par la Police Nationale sur l'ensemble du territoire toulousain pour éviter que des personnes stagnent devant les halls. Elle rejoint ce qui est préconisée dans les plans vigipirate pour les écoles, où les marquises sont également supprimées.

*> Une participante demande si les associations présentes en pieds d'immeuble de la résidence seront toujours accueillies après les travaux.*

**Franck BIASOTTO** lui confirme que les associations seront toujours présentes dans ces locaux de pieds d'immeuble. Cette présence représente une occupation positive des bas d'immeubles, souvent squattés par les dealers lorsqu'ils sont vides. Aussi, la collectivité ou le bailleur proposent des loyers bas aux associations avec des objectifs en terme d'animation du territoire. Ces acteurs locaux sont très bien implantés et le recul du deal est souvent constaté. En revanche, ce ne sera plus l'association Cheveux d'argent qui occupera le local en question, mais une autre association.

**Olivier CHAPRON** précise que l'association en question sur la résidence Dauriac bénéficiera d'une entrée indépendante par rapport au hall d'habitation, toujours pour ne pas mélanger les flux.

*> Une riveraine s'inquiète de la fermeture du commerce Leader Price sur la place Anthonioz de Gaulle depuis de nombreux mois maintenant.*

**Franck BIASOTTO** informe qu'il travaille activement à la ré-implantation d'un commerce généraliste sur cette place rénovée. Une négociation est en cours, pour une ouverture d'ici la fin de l'année si possible. Cela peut sembler encore loin, mais le sujet est complexe, avec une ingénierie technique et commerciale.

## **4 – DÉPLACEMENT**

### **A - Informations TISSEO : Travaux et mise en service du Linéo 4 (route de Seysses)**

Les travaux concessionnaire ont été réalisés sur les arrêts Pont Pierre de Coubertin (commun Linéo 4 et 5). En mars, ce sont les travaux sur les arrêts Barrière-de-Muret au départ de la



Route de Seysse, à La Pointe, qui ont également permis de traiter l'entrée de la route de Seysses. Les travaux EN COURS (avril-juin) actuellement sont : les arrêts route de Seysse en remontant de la rocade vers Croix de Pierre, arrêts du carrefour route de Seysses-Touraine / arrêts Bordelongue / arrêts Touraine / arrêts Bernadette / arrêts Orbesson. Pour finir, la réfection de la couche de roulement sera réalisée en travaux de nuit, à la mi mai pour route de Seysses. La mise en service du Linéo 4 doit intervenir en **SEPTEMBRE 2019**.

### **B - Réflexions sur le tracé de la ligne de bus 13 :**

Les détails ont été présentés en Groupe de travail Fontaine-Lestang le 19 mars dernier. La fermeture potentielle de la rue du Mont Dore, qui est de domanialité privée, ne permettra plus la boucle du tracé pour revenir sur la rue Vestrepain à double sens, imposant donc de repenser le tracé de la ligne de bus.

Les souhaits évoqués par les participants en concertation sont de desservir à la fois le quartier Bagatelle, historiquement desservi par ce bus, mais aussi d'envisager de desservir le quartier Fontaine-Lestang par la rue Gamelin qui manque de transports en commun.

Un projet est en cours d'étude pour aboutir si possible d'ici la fin de l'année, et comprenant quelques travaux dans la rue Vestrepain.

*> Bernard MARQUIE indique son étonnement sur le fait que la collectivité n'ait pas imposé à la copropriété du Mont Dore le maintien de l'ouverture au public pour raison d'intérêt général.*

**Franck BIASOTTO** rappelle ce qui a déjà été dit plusieurs fois en réunions publiques : la copropriété du Mont Dore ne voulait pas ce maintien ouvert. De plus, imposer l'ouverture au public de la voie avec rétrocession au domaine public nécessitait que la copropriété réalise au préalable les travaux de remise à niveau de la voie, très dégradée par les années de circulation. Or, la copropriété ne pouvait pas assumer financièrement ce coût, qui aurait été ré-impacté sur l'ensemble des résidents.

### **C - Information TISSEO : travaux sur le P+R des Arènes :**

Afin d'améliorer la gestion des parcs relais, le renouvellement des systèmes de contrôle d'accès des 8 P+R existants dans la Métropole est nécessaire, dont celui des Arènes. A cet effet, le parking 1 (P1) sera fermé à la circulation à partir du mois de septembre jusqu'à mi-janvier 2020. Depuis mai dernier, une communication dédiée a été menée par Tisséo pour prévenir tous les usagers avec notamment la distribution de dépliants et des panneaux affichés sur site. Afin que le parking soit vidé pour débiter les travaux dès le 1er septembre prochain, une communication spécifique aux Arènes sera mise en œuvre dès cet été, avec distribution d'un courrier d'information aux riverains les plus proches, mais aussi l'utilisation de faux PV pour faire de la pédagogie. Le Parking 2 restera quant à lui ouvert pendant les travaux.

*> Une participante, habitante de de la rue Négogousses, indique que des véhicules se garent fréquemment sur la piste cyclable de cette rue et entravent les accès. Il semblerait en effet que les emplacements de stationnement dans la résidence TMH de la rue Négogousses soient relativement onéreux, à 60€ par mois. Avec la fermeture du P1 des Arènes, ce problème va s'intensifier. Elle demande à la Ville de pousser les bailleurs à mettre en place des prix plus attractifs, afin que les locataires puissent libérer l'espace public.*

**Franck BIASOTTO** rappelle que c'est une loi de 1998 qui a permis de dissocier l'achat ou la location d'un appartement de son parking. Le vœu était pieu, puisqu'il s'agissait d'une mesure pour les plus modestes, mais elle se retourne aujourd'hui contre eux et contre les bailleurs qui s'endettent pour construire des stationnements dans les résidences sociales qui ne sont pas loués. Il y a 6300 parkings boxés non loués sur le parc TMH, soit le tiers du parc ! En 2018, la métropole a lancé le site « *stationnements à louer* » pour pallier ce problème, en donnant la possibilité au grand public de louer un stationnement sur le parc privé. Le second outil est en effet la diminution de ces loyers, vers 20€ par mois sur du stationnement aérien. Il négocie actuellement auprès de l'ensemble des bailleurs afin d'abaisser les prix des locations dans les résidences, mais aussi pour sécuriser ces parkings avec des systèmes modernes de luminaires rapides et de contrôle d'accès pour éviter les regroupements dans les parkings. Les premiers résultats positifs arrivent, il faut être patient.

A un autre participant qui demande si cette baisse de prix va également concerner les parkings à Papus, **Franck BIASOTTO** répond qu'à chaque fois que c'est possible, il négocie toujours la baisse des prix et particulièrement quand les poches de stationnement ne sont pas occupées. Cependant, actuellement à Papus si le parking souterrain est vide, c'est parce qu'il y a un projet en cours qui nécessitait de le fermer.

> **Bernard MARQUIE** rappelle les échanges lors du groupe de travail des Arènes sur la commercialité, où il lui a été dit que le périmètre de sauvegarde commerciale ne s'étendait pas à la place Male, alors que M. BOLZAN, adjoint délégué au commerce, lui avait écrit que c'était bien le cas.

**Franck BIASOTTO** s'étonne de cette remarque puisque les services commerce et cœur de quartier présents au GT Arènes ont dit précisément l'inverse : le périmètre de sauvegarde comprend clairement la place Male, ce qui explique la règle que les bas d'immeubles du projet Nexity sur l'OAP des Arènes ne pourront pas comprendre de commerces pour ne pas concurrencer la centralité commerciale de la place Male. Il l'invite donc à vérifier l'ensemble des échanges sur le compte rendu qui lui a été envoyé par courriel.

Les sujets étant clos, **Franck BIASOTTO** remercie l'assistance et les services présents, et annonce la fin de la Commission de quartier. Il invite les participants à continuer les échanges autour d'un pot de convivialité.

*Fin de la réunion à 23h00*

---

#### **Prochaines réunions publiques :**

- **Temps inaugural et consultation sur la « marque » du quartier** : le samedi 22 juin, rdv à partir de 14h30 sur le parvis de la Maison de quartier de Bagatelle
- **Réunion de concertation – Stationnement dans la rue du Dr Bernarbeig** : le mardi 2 juillet, à 18h30, au Centre culturel Henri Desbals
- **Réunion thématique – Nuisances aériennes** : le 17 juillet à 18h30 pour les quartiers 2.2, 2.3, 2.4 et 6.3, au Centre culturel Henri Desbals

---